



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1324

Approbation d'une convention mixte pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'association
Musée urbain Tony Garnier (MUTG)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1324 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE
PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE DE LYON ET
L'ASSOCIATION MUSEE URBAIN TONY GARNIER
(MUTG) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Musée urbain Tony Garnier, créée en 1992, a pour objectif la promotion du musée et de l'œuvre de Tony Garnier, urbaniste d'avant-garde et figure centrale de l'histoire architecturale et sociale de Lyon.

Le Musée urbain Tony Garnier (MUTG) regroupe des éléments artistiques et patrimoniaux de natures différentes et de statuts variés situés au sein de la Cité HBM (Habitations bon marché) conçus par l'architecte Tony Garnier et présentant une grande cohérence de sens et une valeur historique, patrimoniale et sociale exceptionnelle.

Cet ensemble est composé de la Cité HBM Tony Garnier, inaugurée en 1934 et propriété de Grand Lyon Habitat, de 25 peintures murales réalisées sur les murs pignons des immeubles et assorties d'une signalétique d'interprétation en direction des publics, d'un appartement-témoin des années 30 et d'un espace d'accueil au public (boutique, espaces d'exposition, salles pédagogiques).

Il s'inscrit sur un territoire aux forts enjeux actuels de réhabilitation urbaine et de développement social, classé Quartier prioritaire politique de la Ville au titre du contrat de ville 2016-2022.

De nombreux acteurs locaux publics et associatifs sont investis sur ce territoire, parcouru et habité par des publics variés (nouveaux arrivants, seniors, jeunes, population précaire, etc.).

Des enjeux culturels spécifiques ont été repérés collectivement dans ce quartier, avec les acteurs locaux, rassemblés dans un projet culturel de territoire 2016-2022.

Au sein de cette feuille de route collective, l'enjeu de valorisation des patrimoines vivants et d'appropriation de l'histoire de la Cité Tony Garnier par l'ensemble des populations résidant sur le territoire a été priorisé.

La Ville de Lyon accorde le plus grand intérêt aux actions mises en place par cette association, car elles participent au développement économique, social et culturel du quartier des États-Unis et au rayonnement du territoire lyonnais.

Depuis 2003, la Ville de Lyon apporte son soutien à l'association en lui attribuant une subvention de fonctionnement. Pour l'année 2021, cette subvention s'élevait à 90 000 €

Depuis 2008, la Ville de Lyon attribue à l'association des subventions d'investissement pour la réalisation de différentes interventions nécessaires à la conservation des murs peints (lavage, nettoyage, reprise des peintures, retouches ponctuelles des supports, remise en état des textes de présentation). Le mandatement de cette subvention intervient sur présentation des factures acquittées relatives aux travaux entrepris.

Pour la période 2021-2026, le plafond de l'enveloppe de subventions d'investissement a été voté par le Conseil municipal dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel 2021-2026 de la Ville de Lyon, à hauteur de 30 000 €

La convention cadre pluriannuelle établie entre la Ville de Lyon et le Musée urbain Tony Garnier arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Dès lors, il est proposé d'établir une nouvelle convention cadre pluriannuelle visant à définir, pour les années 2022 à 2024, les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association et le champ précis du soutien de la Ville de Lyon autour des activités suivantes :

- au titre du fonctionnement : la gestion du lieu et la médiation culturelle, l'animation territoriale de proximité à travers la participation du MUTG aux partenariats locaux, aux projets du territoire et à l'activité de recherche et de vulgarisation scientifique en vue d'une restitution aux publics ;
- au titre de l'investissement : la conservation des murs peints permettant la mise en valeur et la présentation de l'œuvre de Tony Garnier.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Musée urbain Tony Garnier est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET